

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 12 décembre 2022

Date de la Convocation : 07 décembre 2022

Date de l'affichage : 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois de décembre à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Annette **CLUZEL** ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Geneviève **ABRANTES** ; Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** ; Aude **JALADE** ; Martine **ALBUCHER** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Michel **LAURENS** ; Pierre **GRIMAL** ; Josette **VAYSSE** ; Claudine **GRIMAL**. **P. ANTOINE**.

Mandats : S. **ESTEVENY** à A. **CLUZEL** ; F. **VERGNES** à J.M. **RECOULES** ; A. **MASSOL** à M. **ALBUCHER** ;

Absents et excusés : V. **NICOULEAU**

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR ENTRETIEN VOIRIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU REQUISTANAIS.

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L. 5214-16-1 ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Communauté de Communes du Réquistanais peut confier par convention la gestion de certains équipements relevant de ses attributions à la Commune ;

Dans le cadre d'une bonne gestion de l'entretien de la voirie, la Communauté de Communes du Réquistanais confie la gestion d'opérations d'entretien de la voirie sur le territoire de Réquista et Connac à la Commune de Réquista.

Les opérations d'entretien de la voirie communautaire sur la **commune de Réquista** concernent :

- Le fauchage
- Le débroussaillage.
- L'élagage
- Le curage
- Le dérasement

Les opérations d'entretien de la voirie communautaire et communale sur la **commune de Connac** concernent :

- Le fauchage
- Le débroussaillage.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir une convention de prestation de services entre la commune de Réquista et la Communauté de Communes du Réquistanais afin de définir les modalités techniques et financières de la gestion de ces opérations d'entretien.

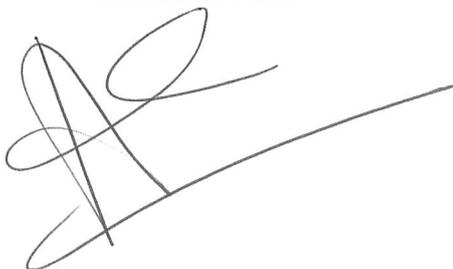
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver** la convention de prestation de services, ci annexée, avec la communauté de communes du Réquistanais pour des opérations d'entretien de la voirie communautaire et communale à compter du 1er janvier 2023.
- **D'autoriser** le Maire, à signer ladite convention et tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annette CLUZEL



Le Maire,
Michel CAUSSE

